

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal** 

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant :

pour le bâtiment occupant le lot 1 340 057 du cadastre du Québec, actuellement au 1190, rue Drummond, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment comprenant un basilaire sans retrait d'alignement d'une hauteur de 25,6 mètres, et ce, en dérogation à l'article 8 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1187303008];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 4 juillet, à 18 h 30, à la Salle du conseil, 800, boulevard de Maisonneuve Est.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 18 juin 2018

Le Secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*